

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, mercredi 8 décembre 2021

COVID-19 - SITUATION SANITAIRE DÉGRADÉE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : L'ARS DEMANDE AUX ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ D'ACTIVER LEURS PLANS BLANCS ET D'ORGANISER DES DÉPROGRAMMATIONS

Dans le contexte d'aggravation de la situation sanitaire, l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes demande aux établissements de santé publics et privés de l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes d'activer leurs plans blancs et émet des recommandations concernant la déprogrammation d'interventions chirurgicales.

La circulation de la Covid-19 s'intensifie en Auvergne-Rhône-Alpes où tous les départements font face à une augmentation du taux d'incidence. Bien qu'atténué par la vaccination par rapport aux précédentes vagues, l'impact sur l'hospitalisation est néanmoins net et s'accélère dans la région.

À la date du 7 décembre 2021, d'après Santé publique France, plus de 1 500 personnes atteintes de Covid-19 sont hospitalisées dans les établissements de la région dont 275 patients sont pris en charge en soins critiques.

Par anticipation de l'évolution des besoins en lit de réanimation, après concertation avec l'ensemble des fédérations d'établissements hospitaliers, le directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes demande à tous les établissements publics et privés d'activer leurs plans blancs.

Les établissements de santé sont appelés à organiser de façon concertée sur leur territoire des déprogrammations d'une partie de leur activité chirurgicale, d'une part pour assurer une augmentation coordonnée des lits de réanimation, en veillant à une répartition équilibrée entre tous les établissements et d'autre part contribuer à l'accueil des patients en hospitalisation conventionnelle.

Il est demandé une attention particulière au **maintien adapté des activités de chirurgie carcinologique et de greffe**, ainsi qu'à la prise en charge des **maladies chroniques**. Les décisions de déprogrammation sont du **ressort des communautés médicales dans les établissements**.

L'ensemble du dispositif prend effet immédiatement et sera maintenu jusqu'au 3 janvier 2022, avec une réévaluation fin décembre.

L'ARS a demandé aux établissements de porter une attention particulière aux relations avec les usagers ; il est essentiel qu'ils soient régulièrement informés des situations pouvant avoir une incidence sur les modalités de leur prise en charge.

Les professionnels de santé volontaires (étudiants, retraités, libéraux, salariés...) souhaitant venir en soutien des équipes soignantes à l'hôpital sont appelés à se faire connaître via la plateforme Renfort RH > <https://renfortrh.solidarites-sante.gouv.fr/>

Dans le contexte de la circulation active de la Covid-19, associée à la circulation des maladies hivernales (bronchiolites, gastroentérites...), **les professionnels de ville sont appelés à se mobiliser pour assurer l'accueil et la prise en charge de patients nécessitant des soins non urgents et non programmés.**

Par ailleurs, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes souhaite rappeler à l'ensemble des habitants de la région qu'il est nécessaire d'**appeler le 15 avant de se rendre dans un service d'urgences**.

Les services d'urgences ont vocation à prendre en charge d'abord, et en priorité, les urgences vitales qui nécessitent une réponse immédiate en terme des soins médicaux et de moyens.

Si vous avez un problème de santé qui ne peut pas attendre l'ouverture habituelle des cabinets médicaux, **ne vous déplacez pas directement aux urgences : appelez le 15 afin d'éviter des passages inutiles dans le service, en période de rebond épidémique. Pour les personnes sourdes ou malentendantes, le numéro à contacter est le 114.**

En fonction de votre état de santé, un médecin :

- vous donnera les conseils médicaux nécessaires ;
- vous orientera vers un médecin de garde ou programmera une visite à domicile ;
- en cas d'urgence, il vous dirigera vers un service d'urgence ou organisera l'intervention d'une équipe adaptée.